

Quand l'opinion juridique quitte les bancs de l'École du Barreau

Philippe Bouvier*

Des bancs de l'École du Barreau à la pratique du droit dans les officines gouvernementales, il y a un monde à découvrir, à apprivoiser et à comprendre. À travers le prisme de l'opinion juridique, cette brève réflexion cherche à retracer le parcours d'un apprenti juriste.

Au chapitre de l'opinion juridique, il y a un certain décalage entre l'enseignement du Barreau et la réalité de la pratique en milieu gouvernemental. Le Barreau place, et avec raison d'ailleurs, le client au centre des préoccupations du juriste lorsque vient le temps de rédiger une opinion juridique. Le portrait-robot de ce client correspond à un particulier sans connaissances juridiques spécifiques. Le Barreau demande donc à ses étudiants, en matière de rédaction d'opinions, d'éviter le jargon juridique.

Or, pour l'apprenti juriste en stage à la Direction du droit administratif du ministère de la Justice, la réalité est tout autre. Ses «clients» correspondent, la plupart du temps, à des juristes chevronnés, possédant une vaste culture juridique. Il y a donc peu de place pour la vulgarisation. Le contenu de l'opinion doit être à haute teneur juridique et fortement appuyé.

Le plus difficile n'est toutefois pas la rédaction de l'opinion juridique en tant que telle. Le vrai défi pour un jeune avocat réside dans sa capacité d'accepter la critique dont fera l'objet l'opinion juridique qu'il a rédigée. L'avocat-client à qui est destinée l'opinion en question la passera au peigne fin. Il en analysera le contenu,

* Avocat à la Direction du droit administratif, ministère de la Justice.

soupèsera les arguments soulevés, critiquera les conclusions proposées et retournera l'apprenti juriste à son travail. Situation difficile, mais ô combien nécessaire et enrichissante. La rigueur ou l'insécurité du client, le Barreau ne nous prépare guère à cela.

L'enseignement du Barreau s'articule principalement sur les techniques de rédaction de l'opinion juridique, il offre des outils pour assurer une forme adéquate de l'opinion juridique. Sur le plan du fond, le Barreau ne peut toutefois pas aborder, on le comprendra aisément, de façon exhaustive le droit substantif. Pourtant, l'une des difficultés vécues par le jeune juriste, en rédigeant ses premières opinions juridiques, se situe à la frontière entre la forme et le fond de l'opinion juridique.

Quel est le poids à accorder à une dissidence? Un argument peut-il reposer sur un *obiter dictum*? Un arrêt de principe suffit-il à justifier une prétention ou en faut-il plusieurs pour le corroborer? Est-il pertinent d'établir un parallèle entre deux notions pour expliquer l'une d'entre elles? Doit-on répondre à l'ensemble des questions soulevées par un problème juridique? En somme, comment cerner un problème juridique pour y répondre pertinemment? Ce questionnement est une facette éminemment pratique de la rédaction d'une opinion juridique. En la matière, le jeune juriste a bien besoin de points de repère.

Le Barreau nous enseigne adéquatement le «syllogisme technique», pierre d'assise pour la rédaction d'une opinion juridique. Quant au syllogisme juridique, celui-ci est le fruit d'une solide recherche mais aussi de l'expérience acquise au fil des années.

Tout feu tout flamme et inexpérimenté, le juriste en début de carrière peut s'appuyer sur l'enseignement du Barreau pour répondre aux exigences de la pratique professionnelle. Pour progresser, il doit pouvoir également compter sur l'encadrement de collègues plus expérimentés pour développer son raisonnement et aiguïser son argumentation.